

MODIFIE PAR ARRETE MINISTERIEL DU 05-01-1996 PUBLIE LE 30-01-1996 ART. 1-AN1
EN VIGUEUR JUSQU'AU 31-01-1996

Article 1. Les variétés admises au catalogue national des variétés des espèces de légumes sont déterminées par le tableau suivant :

A. Variétés dont les semences peuvent être soit certifiées en tant que " semences de base " ou " semences certifiées ", soit contrôlées en tant que " semences standard ", liste A.

B. Variétés dont les semences ne peuvent être contrôlées qu'en tant que " semences standard ", liste B.

Denomination variable responsable de selection	Annee d'admission Annee de prolongation	Obtenteur et la conservatrice
(1. Navet d'automne (Brassica rapa L.) Alwi	1993	0210
2. Chicoree witloof (Cichorium intybus L. var. foliosum Bisch.) Zoom	1988	0884
Bea	1988	030 et 0884
Flash	1988	030 et 0884
Jaz	1990	0828
3. Potiron (Curcubita maxima duchesne) Atlantic giant	1993	Pub et 0253
Red kuri		Pub et 0253
4. Scorsonere (Scorzonera hispanica L.) Selection Keukenfee	1983/94	0218

(*) La liste des obtenteurs et responsables de la selection conservatrice se trouve a l'annexe au present arrete.

Art. 2. L'arrêté ministériel du 7 octobre 1993 établissant le catalogue national des variétés des espèces de légumes en exécution de l'arrêté royal du 10 septembre 1981 relatif au commerce des semences de légumes est abrogé.

Art. 3. Cet arrêté produit ses effets le jour qui suit celui au cours duquel il aura été publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 26 août 1994.

A. BOURGEOIS

Annexe.

Art. N1. Annexe 1. - Liste des obtenteurs et responsables de la sélection conservatrice.

Pub : Domaine public

030 = 0884 + 0885

0210 : Geeroms, J.A., Ir., Driesstraat 74, B-8700 Tielt

0218 : Rijksstation voor Plantenveredeling, Burg. Van Gansberghelaan 109,
B-9820 Merelbeke-Lemberge

0253 : Promagri Diffusion S.C., rue Brigadier Melard 18, B-1350 Jauche

0828 : L. Clause S.A., avenue L. Clause 1, F-91221 Bretigny-sur-Orge

0884 : Institut national de la recherche agronomique (INRA),
rue de Grenelle 149, F-75341 Paris Cedex 07

0885 : Centre technique interprofessionnel des fruits et legumes (CTIFL),
rue Bergere 22, F-75009 Paris

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 26 août 1994.

Le Ministre de l'Agriculture,

A. BOURGEOIS